



Ville et campagne...
AU NATUREL

Lac-Etchemin

PROTECTION DU BASSIN VERSANT DU LAC ETCHEMIN

PLAN D'ACTION 2020-2025

ADOPTION : 2020-05-05

Objectif 1 : Monitorat de la qualité de l'eau du bassin du lac Etchemin

Interventions	Maîtres d'œuvre	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
Suivi de la qualité de l'eau brute qui arrive à l'usine d'eau potable.	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de Lac-Etchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les paramètres à vérifier. Conserver dans un registre les données et les transmettre semestriellement au Conseil municipal. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de paramètres à vérifier. Délais de saisie et de transmission des données. 	Annuel	1
Réseau de surveillance volontaire des lacs.	<ul style="list-style-type: none"> Bénévoles. 	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer les prises d'échantillons. 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats annuels. 	2019-2022	1
Projet pilote réseau de lacs témoins	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de Lac-Etchemin. MELCC 	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer les prises d'échantillons. 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats annuels. 	2018-2022	1
Surveillance des algues bleu-vert	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de Lac-Etchemin 	<ul style="list-style-type: none"> Vérification lors de signalement 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de signalement vérifiés et bilan des vérifications 	Annuel	1

Objectif 2 : Stabilisation et végétalisation des rives du lac Etchemin

Interventions	Maîtres d'œuvre	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
Réaliser une caractérisation individuelle des terrains riverains des lacs Etchemin et Pouliot par la Municipalité de Lac-Etchemin.	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de Lac-Etchemin. CBE. 	<ul style="list-style-type: none"> Visiter tous les terrains. Prendre des photographies et réaliser des plans. Remettre aux propriétaires un rapport individuel de l'état de leur rive. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de propriétés visitées. Nombre de plans et de photographies réalisés. Nombre de rapports remis. 	Annuel	1
<p>Appliquer les lois en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Réglementation encadrant les travaux de récolte à des fins d'exploitation forestière et agricole. Réglementation concernant la renaturalisation des rives dégradées ou artificielles du lac Etchemin (133-2013) 	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de Lac-Etchemin. MRC des Etchemins. 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer la réglementation. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'inspections réalisées. Nombre d'avis d'infraction transmis. 	En vigueur en tout temps	1
Documenter l'évolution des bandes riveraines pour les lacs Etchemin et Pouliot par la Municipalité de Lac-Etchemin.	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de Lac-Etchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des nouveaux riverains des lacs Etchemin et Pouliot par la Municipalité de Lac-Etchemin sur les bonnes pratiques en bande riveraine 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouveaux propriétaires rencontrés. Production de rapports triennaux 	Annuel	1

Objectif 2 : Stabilisation et végétalisation des rives du lac Etchemin (suite)

Interventions	Maîtres d'œuvre	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
Restaurer et végétaliser toutes les rives dégradées et ce, tel qu'indiqué par la caractérisation individuelle.	<ul style="list-style-type: none">• Les propriétaires.• Municipalité de Lac-Etchemin.• CBE.	<ul style="list-style-type: none">• Planter des herbacés, des arbustes et des arbres dans la rive.	<ul style="list-style-type: none">• Proportion de rives des lacs reboisées et renaturalisées.	En vigueur en tout temps	2

Objectif 3 : Le traitement et l'évacuation des eaux usées (systèmes autonomes)

Interventions	Maîtres d'œuvre	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
<p>Appliquer les lois en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. • Règlement obligeant la vidange des fosses septiques (72-2006). • Règlement d'application du Q-2, r.22 obligeant le certificat de conformité après les travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Étchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la réglementation. • Inventaire et enquête sur la fréquence de la vidange des installations septiques individuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'installations septiques individuelles construites chaque année. • Suivi des vidanges des fosses. • Recueillir les certificats de conformité après les travaux des installations septiques. 	En vigueur en tout temps	1
<ul style="list-style-type: none"> • Rendre conformes toutes les installations septiques individuelles sur le territoire de la municipalité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Étchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête de conformité des installations septiques. • Confection d'une base de données géoréférencée des installations septiques. • Obligation de conformité 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de résidences sans dispositif individuel et qui devront se conformer au Q-2, r.22. • Pourcentage et nombre d'installations inspectées et déclarées dérogatoires s'étant conformés. 	En vigueur en tout temps	2
<ul style="list-style-type: none"> • L'inventaire et la mise en conformité de toutes les installations septiques individuelles de plus de 20 ans sises à moins de 300 mètres d'un plan d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Étchemin. • Firme spécialisée. • Les propriétaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire et enquête sur la performance de ces installations septiques. • Mise en conformité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inventaires réalisés. • Nombre d'enquêtes de performance réalisées. • Nombre de mises en conformité exigées. 	En vigueur en tout temps	3

Objectif 4 : Aménagement et entretien des terrains dans l'ensemble de la Municipalité (extérieur de la rive)

Interventions	Maîtres d'œuvre	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
Diminuer les apports de sédiments qui se dirigent vers le lac Etchemin et ses tributaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Etchemin. • Les entrepreneurs. • Les propriétaires forestiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE). • Identifier et cartographier tous les fossés concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mètres de fossés concernés et leur localisation 	2020-2025	1
Aménager les cours d'eau et les fossés pour limiter l'érosion.	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Etchemin. • Les entrepreneurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager des bassins de sédimentation pour les fossés en pente. • Pratiquer la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés. • Végétaliser les parois des fossés de route dans les 100 premiers mètres d'un plan d'eau. • Informer les entrepreneurs des techniques pour éviter l'érosion des sols sur les chantiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mètres de rives de fossés avec végétation le long des routes. • Nombre de mètres de fossés bien aménagés suite à l'application de la méthode du tiers intérieur. 	Annuel	2
Éviter le déboisement inutile des terrains particulièrement près des plans d'eau.	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Etchemin. • Les propriétaires. • MRC Les Etchemins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposition au plan d'urbanisme pour protéger les arbres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inspections réalisées. • Nombre d'avis d'infraction transmis. 	En vigueur en tout temps	2
Sels de route	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Etchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer une gestion environnementale des sels de voirie 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la quantité de calcium utilisé pour déglacer les routes en comparant annuellement les quantités utilisées 	En vigueur en tout temps	2

Objectif 4 : Aménagement et entretien des terrains dans l'ensemble de la Municipalité (extérieur de la rive)
(suite)

Interventions	Maîtres d'œuvre	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
Restreindre ou bannir l'utilisation des engrais domestiques et des pesticides.	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de Lac-Échemin. 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les propriétaires à ne pas utiliser des engrais chimiques ou naturels ainsi que des pesticides sur l'ensemble du bassin versant du lac Échemin 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de signalements et de vérifications effectuées; Utilisation des médias pour informer la population. 	En vigueur en tout temps	3

Objectif 5 : Agriculture et protection des milieux aquatiques

Interventions	Maîtres d'œuvre	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
Rétablir une bande riveraine végétale d'au moins 3 mètres, composée d'espèces herbacées, arbustives et arborescentes, tout le long des cours d'eau qui traversent ou bordent la propriété agricole.	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Etchemin. • Les producteurs agricoles. • MAPAQ. • CBE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et cartographier tous les cours d'eau concernés. • Sensibiliser les producteurs agricoles à l'importance d'implanter une bande riveraine d'au moins 3 mètres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inspections réalisées; 	En vigueur en tout temps	1
Adopter des pratiques aux champs, qui permettront de réduire l'érosion.	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Etchemin. • Les producteurs agricoles. • MAPAQ. • CBE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les producteurs agricoles à favoriser le labourage printanier plutôt qu'automnal, le travail réduit du sol, le semis direct et la culture de fourrage dans les pentes plus fortes, en bordure des cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de producteurs sensibilisés. • Hectares de nouvelles pratiques culturales. 	Annuel	3

Objectif 6 : Entretien des ponceaux, améliorer l'habitat du poisson et protéger les milieux humides

Interventions	Maîtres d'œuvre	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
<p>Les lois en vigueur sont appliquées en matière de protection des milieux humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. • Loi sur les pêches. • Loi sur la qualité de l'environnement. • Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Etchemin. • MELLC. • MFFP. • MPO. • MRC des Etchemins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la réglementation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inspections réalisées. • Nombres d'enquêtes menées. • Nombres d'infractions transmises. 	En vigueur en tout temps	1
<p>Inventorier tous les milieux humides de moins d'un hectare identifiés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Canards illimités Canada. • MELCC. • MFFP. • CBE • MRC Les Etchemins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser la base de données géoréférencée réalisée par Canards illimités Canada. • Sensibiliser les propriétaires à protéger les milieux humides, même ceux de moins d'un hectare. • Rédiger un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Livrable de la MRC 	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire réalisé. • Nombre d'intervention visant la sensibilisation des propriétaires fonciers. 	2022 pour la rédaction du PRMHH et 2024 pour les inventaires	2

Objectif 6 : Entretien des ponceaux, améliorer l'habitat du poisson et protéger les milieux humides (suite)

Interventions	Maîtres d'œuvre	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
Construire et entretenir adéquatement les ponceaux, les traverses de cours d'eau et des fossés de route.	<ul style="list-style-type: none">• Municipalité de Lac-Etchemin.• Les propriétaires fonciers.• AMVAP• MFFP.	<ul style="list-style-type: none">• Identifier et cartographier tous les cours d'eau concernés.• Sensibilisation aux bonnes pratiques en matière d'aménagement des ponceaux et des traverses de cours d'eau.• Inspecter et entretenir régulièrement ces ouvrages afin d'assurer leur maintien.	<ul style="list-style-type: none">• Pourcentage de propriétaires sensibilisés.• Nombre d'ouvrages adéquats.	En vigueur en tout temps	3

Objectif 7 : Réduire les sources de pollution industrielles ou municipales

Interventions	Maîtres d'œuvre	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
<p>Appliquer les lois en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi sur la qualité de l'environnement (article 22 de LQE). Programme de réduction des rejets industriels/l'attestation d'assainissement. Réglementation relative aux rejets dans les réseaux d'égout de la municipalité de Lac-Etchemin (157-2016) 	<ul style="list-style-type: none"> MELCC. Municipalité de Lac-Etchemin 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer la réglementation. 	<p>Nombre d'avis ou de constats délivrés</p>	<p>En vigueur en tout temps</p>	<p>1</p>
<p>Procéder à un suivi de la performance des équipements d'assainissement municipaux (réseaux d'égout pluviaux et sanitaires) et corriger les problèmes relevés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> MELCC. Municipalité de Lac-Etchemin 	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer au besoin un examen annuel par caméra des réseaux des eaux usées, et ce, afin d'exercer un suivi permanent de l'état des conduites. Prioriser des interventions (bassin de rétention, ...) en fonction du plan d'intervention quinquennal en vigueur sur les infrastructures d'eau et d'égout. 	<ul style="list-style-type: none"> Liste de priorités d'interventions effectuées. Nombre de projets de mise à jour élaborés ou à réaliser. Nombre de projets réalisés 	<p>En vigueur en tout temps</p>	<p>1</p>
<p>Inventorier les industries avec rejets situées dans le bassin versant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> MELCC. Municipalité de Lac-Etchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer la réglementation. Mettre à jour et cartographier la liste des entreprises avec rejets. Réaliser un répertoire complet pour connaître et colliger la nature et la conformité des rejets connus. 	<ul style="list-style-type: none"> Localisation et liste à jour des entreprises avec rejets. Répertoire des rejets. 	<p>En vigueur en tout temps</p>	<p>2</p>

Objectif 8 : Sensibiliser les citoyennes et citoyens et organiser des activités d'information au sujet de l'importance de l'eau

Interventions	Maîtres d'œuvre	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
Favoriser la promotion des pratiques de protection des berges auprès des riverains et villégiateurs.	<ul style="list-style-type: none"> • APLE. • Municipalité de Lac-Etchemin. • CBE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des articles dans les journaux locaux (L'Info du Lac et La Voix du Sud). • Chroniques à Passion-FM. • Organiser des conférences. • Visiter les propriétés riveraines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'articles parus. • Nombre de chroniques. • Nombre d'activités réalisées. • Nombre de participants. 	En tout temps	1
Éduquer la population à la protection de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> • APLE. • CBE. • MELCC. • MFFP. • Municipalité de Lac-Etchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Planter des arbres et des arbustes. • Organiser des conférences sur la protection des plans d'eau et les bonnes pratiques environnementales. • Élaborer des programmes de conservation visant la protection de l'eau. • Favoriser le volontariat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes rejointes. • Nombres d'arbres plantés. • Nombre de programmes réalisés. 	En tout temps	1
Organiser des activités éducatives pour les jeunes liées à la protection de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> • Établissements scolaires. • APLE. • CBE. • Municipalité de Lac-Etchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux programmes éducatifs. • Planter des arbres et des arbustes. • Étudier un cours d'eau. • Visiter des installations liées à l'eau. • Bricolages / maquettes. • Organiser des conférences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets réalisés. • Nombre d'arbres plantés. • Nombre d'élèves participants. 	En tout temps	2

Objectif 9 : Les activités récréatives et nautiques

Interventions	Maîtres d'œuvre	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
Application du règlement relatif au lavage et à l'inspection des embarcations afin d'assurer la protection et la conservation du lac Etchemin (191-2019)	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Etchemin. • Stations de lavage certifiées • APLE 	<ul style="list-style-type: none"> • Lavage des embarcations dans une des deux stations de lavage certifiées. • Surveillance du respect du règlement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de certificats de lavage • Nombre de vignettes • Nombre d'inspections et de vérifications réalisées; 	En vigueur en tout temps	1
Sensibiliser les utilisateurs de bateau à moteur à réduire la vitesse, et ce, de manière à protéger les rives et pour des raisons de civisme et de sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> • Club nautique • APLE • Municipalité de Lac-Etchemin. • Sûreté du Québec. • Éco-Parc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des articles dans les journaux locaux (L'Info du Lac et La Voix du Sud). • Promouvoir un code d'éthique des usagers du lac Etchemin et le publiciser sur un panneau notamment près du débarcadère au Club nautique. • Sensibiliser les conducteurs d'embarcation au respect des vitesses recommandées par ce code d'éthique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'articles parus. • Nombre d'embarcations en infraction au code d'éthique. 	En vigueur en tout temps	1
Éviter les accidents avec les rochers et les affleurements rocheux	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Etchemin. • Service de Sécurité Incendie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer annuellement des bouées de signalisation sur le lac Etchemin. • Sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bouées installées chaque année. 	Annuel	1

Objectif 9 : Les activités récréatives et nautiques (suite)

Interventions	Maîtres d'œuvre	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
Activités hivernales	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de Lac-Etchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> Établir un règlement sur les activités hivernales. S'assurer du respect du règlement. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes rejointes. 	2019/2020	1
Éviter le hachage de la végétation dans les hauts fonds du lac Etchemin.	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de Lac-Etchemin. Service de la sécurité incendie. 	<ul style="list-style-type: none"> Installer annuellement des bouées de signalisation sur le lac Etchemin. Empêcher la circulation des embarcations dans les secteurs de hauts fonds du lac Etchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> Bouées 60 m des rives (espacement entre chaque bouée 150 m dans le secteur ouest et 230 m dans le secteur est) 	En vigueur en tout temps	2
Sensibilisation aux bonnes pratiques de pêche	<ul style="list-style-type: none"> Adeptes. APLE. Municipalité de Lac-Etchemin. MFFP. 	<ul style="list-style-type: none"> Fête de la Pêche en été. Ensemencement annuel. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants sensibilisés Quantité de truites ensemencées. 	2009; 2019	2